



# Changement de Statut (Etudiant-Salarié) et Renouvellement

Par **Nofay**, le **28/09/2011** à **22:02**

Bonjour tout le monde,

Je vous explique ma situation : Je suis actuellement en fin de stage (BAC+5). J'ai réussi à obtenir un récépissé de renouvellement de carte de séjour étudiant grâce à cela. D'un autre côté, j'ai un contrat CDI ainsi que le dossier de CDS prêt. Je souhaite faire le changement. Ceci dit, j'ai peur d'avoir un récépissé visiteur qui m'empêchera de travailler et de perdre aussi mon récépissé étudiant qui le permet ! La préfecture est celle de Bobigny. Elle a déjà donné un récépissé visiteur à un collègue sous prétexte que son statut étudiant a déjà expiré. Mes questions sont :

- est ce que je risque le meme traitement, même avec un récépissé étudiant ?
- Comment faire pour éviter d'avoir ce récépissé visiteur ?

Merci pour votre temps.